



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné, en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap A-19-1), qu'au cours de la séance régulière du Conseil qui se tiendra mercredi, le 2 mai 2018 à 19 h 30, à la salle de l'Institut-Canadien sise au 16, rue St-Pierre à Saint-Charles-sur-Richelieu.

Le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande no 2018-05

Adresse : 341, chemin des Patriotes
Zonage : Rd-4
Lot : 3 405 210

Cette demande consiste à :

Autoriser la démolition/reconstruction de la résidence à 12 m de la limite arrière au lieu de 20 m imposée aux nouveaux bâtiments.

Cette dérogation concerne :

Règlement 2011-11-008, grille des spécifications Rd-4

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 18 avril 2018

Nancy Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nancy Fortier, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, et résidante à Mont-Saint-Hilaire certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut en affichant les copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9 h et 17 h, ce 18 avril 2018

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18 avril 2018

Nancy Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

